

Le 23 octobre 2007

Direction de la politique de l'impôt
Ministère des Finances
140, rue O'Connor
Ottawa ON K1A 0G5

Objet : REEI – commentaire sur la proposition législative

Mesdames,
Messieurs,

C'est avec plaisir que la Société canadienne de la sclérose en plaques présente ses réactions sur la proposition législative qui établira le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). Nous félicitons le gouvernement du Canada pour ses initiatives en ce qui a trait au REEI et à la Prestation fiscale pour le revenu gagné (PFRG), qui devraient tous deux profiter à certaines personnes ayant des limites fonctionnelles, quoique malheureusement pas à toutes. Nous espérons que nos suggestions permettront de renforcer ces heureuses initiatives.

La Société de la SP se réjouit de l'élaboration d'un régime encourageant les familles à assurer la sécurité du revenu à venir des personnes ayant des limites fonctionnelles. La contribution du gouvernement aux régimes individuels, par l'entremise de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI) et des Bons canadiens pour l'épargne-invalidité (BCEI) est tout aussi importante.

Toutefois, il est particulièrement préoccupant de réaliser que, malgré l'existence de la SCEI et des BCEI, les familles à faible revenu trouveront difficile d'établir et de maintenir un REEI. Si elles ont à choisir entre nourrir la famille et contribuer à un REEI, il va sans dire que la nécessité immédiate de nourrir la famille prévaudra, comme il se doit.

La définition des personnes admissibles au REEI est trop restrictive. En utilisant le critère de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), on laisse de côté des centaines de milliers de personnes ayant des limites fonctionnelles, ce qui est très inquiétant pour les personnes atteintes de SP qui ont souvent des périodes de poussées gravement invalidantes alternant avec des périodes de rémission. Ces fluctuations peuvent durer des mois, voire des années. Le problème est le même en ce qui concerne la PFRG, dont le critère d'admissibilité est aussi l'admissibilité au CIPH.

L'interaction avec les gouvernements provinciaux et territoriaux constitue un autre problème à régler en ce qui concerne le REEI. Pour de nombreuses personnes ayant

des limites fonctionnelles, la seule source de revenu est l'aide sociale. Si une famille réussit à cotiser à un REEI, les gouvernements provinciaux et territoriaux traiteront-ils ce REEI et les revenus qu'il peut produire comme des biens? Le cas échéant, des sommes durement épargnées risquent d'être reprises par les programmes provinciaux et territoriaux d'aide sociale.

En conclusion, si la Société canadienne de la sclérose en plaques applaudit aux initiatives gouvernementales relatives au REEI et à la PFRG, elle est aussi d'avis que ces deux initiatives gagneraient à être améliorées et étendues. La Société de la SP incite depuis longtemps le gouvernement du Canada à élargir sa vision de la sécurité financière pour les personnes handicapées et les programmes de soutien aux personnes handicapées. **L'étape qui suit logiquement l'établissement de ces deux programmes est une étude de faisabilité sur la création d'un programme polyvalent de revenu pour personnes handicapées s'adressant à toutes les personnes ayant des limites fonctionnelles au Canada.** Une telle étude pourrait être entreprise dans le contexte de la Loi sur les personnes handicapées du Canada qui a été promise.

De plus, nous faisons les deux recommandations spécifiques suivantes au REEI :

- que la définition des personnes admissibles au REEI soit élargie de façon à y inclure des personnes ayant des limites fonctionnelles et ne répondant pas actuellement aux critères du CIPH en raison du caractère fluctuant de leur invalidité;
- que le gouvernement du Canada engage activement des discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin que le capital et les revenus des REEI ne soient pas repris par les programmes d'aide sociale des provinces et des territoires.

Nous espérons que vous trouverez notre point de vue utile. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la directrice du Service national des relations avec les gouvernements et des politiques de la Société canadienne de la SP, Deanna Groetzinger : courriel – deanna.groetzinger@scleroseenplaques.ca; téléphone – 416-967-3007.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yves Savoie
Président-directeur général
Président, Division de l'Ontario

c.c. James Flaherty, ministre des Finances
Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement
social
Caroline Weber, directrice générale, Bureau de la condition des personnes
handicapées